



Syndicat National des Personnels
de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse



Section Somme

Mail : snpespjfsu80@gmail.com

Fédération Syndicale Unitaire

**Dégradation des conditions de travail et d'exercice des missions,
remise en cause de la qualité des prises en charge éducatives :
Le STEMIOI d'Amiens en grève le 22 février 2018 !**

Les personnels du STEMIOI d'Amiens se sont réunis à l'initiative du SNPES-PJJ/FSU-80 le 6 février 2018 pour évoquer la dégradation des conditions de travail au milieu ouvert. **Exaspérés et usés, les agents ont pu faire part de la surcharge de travail qui leur incombe. Les normes de travail sont balayées pour tous les corps de métier.** Les psychologues et les assistants de service social sont mis sous pression et sont priés « d'absorber » la suractivité.

Comment faire son travail dans ces conditions ? C'est simple : en arrêtant de chercher la qualité, d'après la directrice, pour qui le temps où l'on pouvait faire « de la dentelle » dans les MJIE est terminé. Quant à la pluridisciplinarité, elle devient une façade puisque désormais on considère que la présence de la psychologue aux temps de synthèse suffira à la garantir ! **Nous refusons de faire un travail au rabais, au détriment des jeunes et des familles que nous accompagnons.** Sans compter l'insulte qui est faite aux agents dont les apports professionnels sont ainsi niés, et la plus-value de leur travail effectué par le passé remise en cause du jour au lendemain.

Les normes de travail des éducateurs sont également attaquées. La direction refuse de mettre des mesures en attente, annonçant qu'il est hors de question de passer à côté d'une situation d'urgence. Mais, au final, c'est la responsabilité du service qui est reportée sur les éducateurs que l'on surcharge de travail mais auxquels on n'hésitera pas à reprocher d'être passés à côté de quelque chose ! Car, de fait, les éducateurs sont contraints de mettre de côté ou en attente, de leur propre initiative, certaines situations par manque de temps

Pour pallier la sur-activité, la direction préfère désorganiser le service en prenant des décisions unilatérales à la petite semaine. C'est ainsi que les missions qui donnaient lieu à des décharges de mesure sont mises à mal afin de gagner un peu de place dans les GAME... **Et les**

collègues sont ballottés d'une mission à l'autre sans leur demander leur avis, et au mépris du projet de service ou des fiches de poste des agents. C'est ainsi à la va-vite, dans leur bureau et devant tout le monde, que les professionnels sont informés de leur changement de mission, sans aucun respect pour leur travail.

Quant à la sur-activité, elle est niée par l'administration qui, d'après ses calculs de gestionnaire, affirme que la charge de travail et la dotation en personnels sont en adéquation. **Et pourtant, les collègues sont objectivement surchargés.** Les congés maternité ne sont pas systématiquement remplacés, contrairement aux engagements du DT, et l'afflux de MJIE est considéré comme conjoncturel. Les responsables refusent d'entendre que l'activité avait baissé l'année précédente en partie en raison d'une vacance de poste de JE au Tribunal, et que le service retrouve donc son activité normale, qui nécessite des moyens à la hauteur des besoins !

La désorganisation du service est tellement devenue la norme que la direction de service a fait savoir aux adjointes administratives que l'ensemble de leur travail allait être repensé, c'est-à-dire imposé autrement à marche forcée. Sans concertation ni lien avec le projet de service, les adjointes administratives sont informées par leur RUE du bouleversement de leur quotidien de travail sans que personne n'en comprenne le sens. Par contre, **la masse de travail ahurissante que doivent absorber les adjointes n'est pas prise en compte, et elles continuent d'effectuer des tâches et des missions qui débordent de leur fiche de poste et qui ne correspondent pas à leur niveau de rémunération.** Grands oubliés des réformes statutaires et indiciaires, les catégories C ne sont pas oubliés quand il s'agit de charger la mule.

Dans ce contexte, les agents sont à bout. La direction semble ne pas s'en rendre compte et attend des semaines avant de se présenter en réunion pour évoquer les difficultés, et ne donner que des non-réponses.

Quant à la direction territoriale Somme-Aisne, elle a prouvé à l'été 2017 son mépris pour les agents et leur engagement professionnel. Pour rappel, dans le cadre d'un préavis de grève lié aux difficultés rencontrées à l'UEHC d'Amiens, elle avait justifié le missionnement d'agents du STEMOI au foyer par le « devoir d'obéissance des fonctionnaires ». Les bons soldats en ont aujourd'hui ras-le-bol d'être au garde-à-vous ! La venue du DT en réunion de service en septembre pour revenir sur ces épisodes de l'été, et son départ après 10 minutes d'échanges creux, avaient achevé de décrédibiliser la direction territoriale auprès des collègues, qui n'en attendent plus aucun soutien.

Pour toutes ces raisons, les personnels du STEMOI d'Amiens réunis le 6 février 2018 ont demandé au SNPES-PJJ/FSU 80 de déposer un préavis de grève pour le jeudi 22 février 2018.

Ils entendent refuser la dégradation des conditions de travail en milieu ouvert, la remise en cause de la qualité des prises en charge. Ils dénoncent la désorganisation du service depuis plus de deux ans et la gestion autoritaire des agents. Dans le cadre du dialogue social ouvert par ce préavis de grève, les professionnels du STEMOI d'Amiens revendiquent :

- la prise en compte de l'activité réelle des agents et la reconnaissance pérenne de l'ensemble des missions dans le comptage de cette activité (COPJ, stages, PEAT, permanences STEMOI etc.)
- le respect des normes de travail des éducateurs, psychologues et ASS et l'engagement de ne pas attribuer de mesure aux agents au-delà de ces normes
- le comptage de l'activité des psychologues et des ASS en jeunes et non en mesures afin de prendre en considération la prise en charge de fratries et de familles recomposées
- la mise en attente de toutes les mesures ne pouvant pas être prises en charge immédiatement en raison des normes de travail maximales atteintes par les agents
- le recrutement de personnels à hauteur des besoins au vu de l'activité réelle du service et le remplacement systématique des absences longues et programmées
- la reconnaissance d'un véritable travail pluridisciplinaire dans les MJIE, qui passe par une intervention systématique des éducateurs, psychologues et ASS tout au long de la mesure, auprès des jeunes et des familles
- l'abandon immédiat de la réorganisation forcée du secrétariat du STEMOI, l'association des adjointes administratives à une réflexion sur le fonctionnement du service, ainsi qu'une réflexion sur la charge de travail des AA et leur répartition
- la mise à plat de l'organisation du service et des différentes missions, et l'arrêt immédiat de la désorganisation permanente et imposée qui prédomine désormais

Parce que les problèmes sont similaires partout, soutenez les collègues mobilisés du STEMOI d'Amiens ! Et envoyez vos messages de soutien ou vos témoignages...

Les conditions de travail en milieu ouvert se dégradent partout, le comptage de l'activité est devenue l'obsession de notre administration, les professionnels en font les frais tous les jours et les jeunes et leurs familles en sont, en bout de course, les ultimes victimes.

En hébergement, en insertion et dans tous les services, les professionnels sont malmenés et les moyens manquent de plus en plus.

Parce que nous subissons tous la politique sans ambition de la DPJJ et la remise en cause de nos pratiques professionnelles, nous devons tous nous montrer solidaires .

Alors vos messages de soutien ou vos témoignages sont les bienvenus ! Envoyez un message à snpespjfsu80@gmail.com et nous le relaierons aux collègues mobilisés du STEMOI d'Amiens.